



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'INVESTISSEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
---	---	--

## Communiqué de presse



## LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

### Investissements d'Avenir – Action « Territoires d'Innovation Pédagogique »

#### Lancement du premier appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures »

*Paris, le 6 avril 2018 – Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement et Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts se félicitent du lancement, ce jour, de l'appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique », dans le cadre du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3).*

Dans le cadre du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA 3, gérée par la Caisse des dépôts pour le compte de l'État, est dotée de 250 millions d'euros. Elle comporte un premier volet consacré à l'orientation des élèves de l'enseignement scolaire vers le premier cycle des études supérieures, constitué de deux appels à projets en appui au Plan étudiants et à la réforme de l'accès aux formations post-baccalauréat : « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » et « Solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures ».

Le présent appel à projets « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » encourage la constitution, sur les différents territoires, d'écosystèmes de l'orientation qui fédèrent l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi, de l'information et du conseil en orientation autour d'un même objectif : mettre à la disposition des élèves et de leurs familles tous les éléments d'information nécessaires sur les formations, leurs attendus et leurs débouchés professionnels, les accompagner dans l'élaboration d'un projet de poursuite d'études et les aider ainsi à faire les meilleurs choix à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

L'objectif de cet appel est de soutenir des projets portés par un ensemble d'acteurs dans les domaines de la formation, de l'orientation et de l'emploi qui se proposent de créer, dans le cadre d'une démarche collective et ambitieuse et dans un périmètre territorial clairement défini, les conditions d'une orientation réussie vers les études supérieures.

Il vise à permettre, en s'appuyant sur un comité de sélection indépendant, le déploiement de projets qui :

- fassent évoluer sensiblement les pratiques en matière d'information et de conseil en orientation ;
- présentent un caractère fortement structurant, en mettant en synergie des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement scolaire, des organismes de recherche, des entreprises et/ou des organisations professionnelles, des associations, des collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'orientation et de la relation formation-emploi ;
- se développent sur un territoire qui permette d'obtenir des résultats significatifs, d'assurer un suivi des parcours des élèves engagés dans l'expérimentation et d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre ;
- soient reproductibles au-delà de leur périmètre initial.

Les principaux critères de sélection seront :

- l'ambition du projet : celui-ci doit être structurant et de grande ampleur, afin d'améliorer de manière significative l'information et le conseil en orientation à l'échelle du territoire concerné ;
- sa pertinence au regard des objectifs de l'appel, des caractéristiques du territoire et de la stratégie globale déployée à l'échelle de ce dernier ;
- le caractère innovant des actions et des outils proposés ;
- la qualité de la coordination entre les acteurs du second degré et de l'enseignement supérieur afin d'établir une continuité entre les deux niveaux d'enseignement.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe prévisionnelle pluriannuelle de 70 M€<sup>1</sup>. Le montant de l'aide attribuée, sous forme de subventions ou de dotations décennales, ne pourra être inférieur à 1 million d'euros. Les projets seront financés pendant au maximum dix ans.

***Cet appel à projets comprend deux vagues. La première sera ouverte du 6 avril 2018 au 20 septembre 2018.***

**Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :**

[https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_ebJ\\_h91f\\_q](https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_ebJ_h91f_q)



Un second appel à projets portant sur l'action « *Solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures* » sera lancé en avril 2018.

---

<sup>1</sup> Le montant définitif de cette enveloppe sera évolutif en fonction de la qualité des propositions et du nombre de projets susceptibles d'être financés.

### **A propos du Programme d'Investissements d'Avenir**

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, le développement durable, l'industrie et les PME, l'économie numérique, la santé et les biotechnologies. Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017. Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI\_avenir

### **A propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique.

Elle est depuis 2010 un des opérateurs principaux du PIA et gère plus de 11 Mds € répartis entre une trentaine d'actions.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Twitter : @Caissedesdepots

### **Contacts presse :**

**Ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation :**  
01.55.55.99.12 / 01.55.55.81.49  
[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement :**  
01.42.75.64.58  
[vincent.deshayes@pm.gouv.fr](mailto:vincent.deshayes@pm.gouv.fr)

**Ministère de l'Éducation nationale :**  
01 55 55 30 10  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

**Groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00**